



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESQUERDES EN DATE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Olivier OBERT, Maire de la commune en suite de convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS :

Olivier OBERT, Pascal WAROT, Hélène COFFIN, Patrick DEDECKER, Laura MINEBOIS, Anthony DELOBEL, Ludovic PERICHON, Marie-Line LAGERSIE, Amandine CADIX, Benjamin DERMENGHEM, Catherine DAVID, Jean-Paul BECART, Sabine EVRARD, Olivier DEMOL, Aymeric SAINT-GEORGES, Annie FOURNIER,

ABSENTS EXCUSES :

*Fabrice FAUVIAUX qui donne procuration à Annie FOURNIER
Sylvie RHUGUET qui donne procuration à Aymeric SAINT-GEORGES
Pascal MAGNIER qui donne procuration à Olivier OBERT*

SECRETAIRE : Patrick DEDECKER est désigné secrétaire de séance

Nombre de membre en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16 + 3 pouvoirs

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2024

- 1) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- 2) ALSH 2024 :
 - Participation des familles + tarifs différenciés
 - Recrutement des animateurs et rémunération
 - Tarifs repas et boissons servis à la fête de clôture
 - Participation de la Commune de SETQUES
- 3) Révision tarif Salle des Fêtes
- 4) BUDGET :
 - Compte de Gestion 2023
 - Compte Administratif 2023
 - Vote des taux des taxes locales
 - Vote des subventions
 - Amortissements
 - Fongibilité des crédits
 - Budget Primitif 2024
- 5) Questions diverses



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations qui lui ont été accordées par délibération n° 2020/37 du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision prise le 1^{er} mars 2024 :

Renouvellement du bail à Mme Anne CROQUELOIS pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

Décision prise le 04 mars 2024 :

Avenant n°1 au marché ENERGIE62 pour l'agrandissement/réaménagement des sanitaires à l'école élémentaire : achat d'un surpresseur : + 1 381.20 €

Décision prise le 06 mars 2024 :

Avenant n° 1 au marché BVF62 pour l'agrandissement/réaménagement des sanitaires à l'école élémentaire : curage des locaux fait par les agents communaux : - 5 100.00 €

II – ALSH 2024

1 - RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2024 ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 19 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la reconduction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** :

➤ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du 08 juillet au 02 août 2024 aux enfants âgés de 3 ans à l'ouverture jusqu'à 14 ans.

Les services de l'accueil municipal de loisirs comprendront :

- Une garderie facultative de 07 h 15 à 08 h 45 et de 17 h 00 à 18 h 30
- Des activités spécifiques de 09 h 00 à 17 h 00

➤ les tarifs sont fixés comme suit :

❖ FAMILLE DOMICILIÉE DANS LA COMMUNE

- 8,65 Euros par jour et par enfant repas compris
- 8,30 Euros par jour pour le deuxième enfant repas compris
- 7,85 Euros par jour pour le troisième enfant et plus repas compris



- 5,00 Euros par jour sans repas
- 0,65 Euros le service de garderie (matin ou soir)
- ❖ **FAMILLE NON DOMICILIEE DANS LA COMMUNE**
- 12,85 Euros par jour et par enfant repas compris
- 12,50 Euros par jour pour le deuxième enfant repas compris
- 12,05 Euros par jour pour le troisième enfant et plus repas compris
- 9,25 Euros par jour sans repas
- 0,65 Euros le service de garderie (matin ou soir)

- ❖ Le séjour en camping donnera lieu à une participation supplémentaire des familles par nuit de camping à 6,30 Euros par enfant.

- ❖ **TARIF DIFFERENTIEL** : en référence au quotient familial moyen établi par la CAF

QF < 617	617 > QF
- 0,50 €/jour/enfant sur les tarifs 2024	Tarifs 2024

Le tarif différentiel sera accordé sur présentation d'une attestation établie par la CAF précisant le montant du quotient familial de la famille au moment de l'inscription.

Si un changement survenait pendant le centre (naissance, perte d'emploi, etc...) une nouvelle attestation CAF sera alors présentée au moment de la facturation pour justifier de ce changement.

La situation la plus favorable pour l'allocataire sera alors prise en compte.

2 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS POUR L'ENCADREMENT 2024 SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS - CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déterminer pour l'année 2024, la composition de l'équipe d'animation comme suit :

- 1 poste de directeur titulaire du BAFD ou équivalent
- 1 poste de directeur-adjoint titulaire du BAFA
- 12 postes d'animateur titulaire du BAFA
- 7 postes d'animateur stagiaire du BAFA
- 4 postes d'animateur sans qualification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 432-1 et suivants et D 432-1 et suivants,

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

M. le Maire rappelle que le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.



En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que les personnes recrutées doivent justifier des qualifications exigées et qu'elles doivent être affectées à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique. La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs conformément à l'article L 432-4 du code de l'action sociale et des familles. La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- la création de 25 emplois non permanents ainsi que le recrutement de 25 Contrats d'Engagement Educatif pour l'encadrement de l'Accueil Municipal de Loisirs comme suit :

- 1 poste de **directeur titulaire du BAFD** ou équivalent à temps complet au taux horaire de 11.29 € (9 heures par jour),
- 1 poste de **directeur-adjoint titulaire du BAFA** au taux horaire de 8.20 € (9 heures par jour),
- 12 postes d'**animateur diplômé du BAFA** au taux horaire de 6,73 € (9 heures par jour),
- 7 postes d'**animateur stagiaire du BAFA** au taux horaire de 6.12 € (9 heures par jour),
- 4 postes d'**animateur sans qualification** au forfait journalier de 27.47 € (7 heures par jour),

Les agents recrutés effectueront 23 jours de travail répartis ainsi :

- 1 jour de préparation avant l'ouverture de l'accueil de loisirs le 06 juillet 2024
 - 20 jours d'activité du 08 juillet au 02 août 2024
 - 1 jour de rangement le 03 août 2024
 - 1 jour de garderie (6 services x 1h30)
 - Pour les animateurs et animatrices participant et présents aux sorties camping, un forfait de 20 € par nuit de camping leur sera attribué en complément de leur rémunération mensuelle.
 - Pour les animateurs et animatrices participant et présents à la préparation et au déroulement de la fête de clôture de l'Accueil Municipal de Loisirs, une carte-cadeau d'une valeur de 70 euros leur sera attribuée sur présentation d'un état de présence établi par le Directeur.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3 - TARIFS DES REPAS ET BOISSONS SERVIS A LA FETE DE CLOTURE

Par délibération en date du 12 juillet 2005, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes pour l'encaissement du produit des repas et boissons servis à la fête de clôture du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les tarifs 2024.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer ainsi les tarifs pour l'année 2024 :

- Repas adulte sans boisson : 18.00 euros



- Repas enfant avec 1 boisson : 9.00 euros
- Boissons :
 - ❖ Bière pression : 2.00 €
 - ❖ Picon bière : 2.50 €
 - ❖ Boisson sans alcool (canette 33 cl) : 1.50 €
 - ❖ Eau (Bouteille 1.5 l) : 1.00 €
 - ❖ Vin rouge ou rosé (75 cl) : 6.00 € - (verre) : 1.50 €
 - ❖ Pétillant (bouteille) : 7.00 € - Pétillant ou kir cassis (verre) : 2.00 €
- Autres :
 - ❖ Petit paquet de chips : 0.50 €
 - ❖ Friandise : 1.00 €

4 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SETQUES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH – SESSION JUILLET/AOUT 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2023, il a été décidé de fixer la participation de la commune de SETQUES aux frais de fonctionnement de l'accueil municipal de loisirs à 4,20 € par jour et par enfant.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation de la commune de SETQUES pour la session de juillet/août 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Compte tenu du nombre d'enfants setquois fréquentant l'Accueil Municipal de Loisirs,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents de maintenir la participation de SETQUES aux frais de fonctionnement à 4,20 € par enfant et par jour pour la session de juillet/août 2024.

III - TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FETES – REVISION.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réactualiser les tarifs de location de la salle des fêtes de la Poudrerie et de l'annexe comme indiqué dans le tableau joint à compter du 1^{er} mai 2024 pour tous les nouveaux contrats signés à compter de cette date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** la proposition.

Les nouveaux tarifs sont annexés à la présente délibération.

au 1^{er} mai 2024

TARIFS DES SALLES DE LA POUDRERIE

			ESQUERDOIS	EXTERIEURS
grande salle (capacité maxi 300 pers.)	week-end	AVEC CUISINE	360 €	700 € (<200 pers)
				800 € (>200 pers)
		SANS CUISINE	250 €	580 €
	semaine	AVEC CUISINE	120 €	320 €
		accès salle uniquement	85 €	200 €
annexe pr 100 per.	week-end	AVEC CUISINE ET VAISSELLE	190 €	350 €
		SANS CUISINE NI VAISSELLE	130 €	290 €
	semaine	AVEC CUISINE ET VAISSELLE	70 €	120 €
		accès salle	55 €	95 €
	TABLE RONDE			gratuit
NAPPE RONDE (nettoyage compris)			15 €	
FORFAIT ARMOIRE ELECTRIQUE (puissance suppl.)			35 €	
SUPPL NON RESPECT CONSIGNES POUBELLES			58 €	
CAUTIONS		dégradations	nettoyage	
GDE SALLE		200 €	110 €	
ANNEXE		150 €	110 €	

**TARIF INVENTAIRE SALLES DES FÊTES**

Catégories	Désignation	tarifs au 01.05.2024
<i>Vaisselle armoire</i>	Assiettes plates gastro récept / restaurant bleu	5.00 €
	Assiettes creuses	5.00 €
	Assiettes à dessert	4.50 €
	Tasses à café Gastro récept	2.00 €
	Tasses à café Riva Rossa	3.00 €
	ensemble sel-poivre Délices	4.00 €
	mini coupelle blche (beurrer)	3.50 €
	Verres à eau AMELIA 25cl	3.00 €
	Verres à vin AMELIA 19cl	3.00 €
	Flûtes SAVOIE	2.50 €
	Chopes ISLAND 22cl	2.00 €
	Coupes à sorbet	4.50 €
	Fourchettes CHAMBORD/VIEUX PARIS	2.00 €
	Cuillères CHAMBORD	2.00 €
	Couteaux CHAMBORD	3.00 €
	Cuillères à café CHAMBORD	2.00 €
	Couteaux poisson (CHAMBORD) VIEUX PARIS	2.50 €
	Fourchettes poisson CHAMBORD //	2.50 €
	Bols empilables blc 120	2.80 €
	Bols à anses GASTRO	5.00 €
	Coupelles 120 GASTRO	2.50 €
	Corbeilles à pain Osier ovale	3.00 €
	Saladiers arcoroc 260	4.80 €
	Plats à tarte 33 cm	6.00 €
	Plats ovales inox L. 45	12.50 €
	Plats ovales inox L. 50	15.00 €
	Légumiers inox 22	12.50 €
	Soupières inox 24 cm	18.50 €
	Louche de service inox	5.20 €
	Plateaux rect 45 inox à anses	44.00 €
<i>Matériel légumerie</i>	Casserole Inox O 20cm	34.50 €
	Casserole Inox O 24 cm	35.00 €
	Casserole Inox O 28 cm	45.00 €
	Faitout inox 40	107.00 €
	Faitout inox 36	95.00 €



	Marmite inox 36	124.00 €
	Marmite inox 40	136.00 €
	couvercle inox 40	22.00 €
	couvercle inox 36	18.00 €
	Pöele alu Téflon 36	40.00 €
	Grapin inox L. 50	20.00 €
	Spatule coudée pleine L. 50	12.00 €
	Spatule mélamine L. 40 blche	7.00 €
	Ecumoire inox 18	17.00 €
	Ecumoire inox 12	9.00 €
	Ecumoire inox O 8 cm	6.00 €
	Louche inox O 8 cm	7.00 €
	Louche inox O 10 cm	9.00 €
	Louche inox O 14 cm	16.00 €
	Louche inox O 16 cm	19.00 €
	Cuillère à verser de côté	8.00 €
	Fouet noir L 30	11.00 €
	Fouet noir L 40	13.00 €
	Passoire à anses alu 40	100.00 €
	passoire conique anses 30cm	80.00 €
	Passoire chinois inox O 22 cm	21.00 €
	bassine calotte 36	32.00 €
	Planche Polyéthylène 60x40 blc	34.00 €
	Plaque à rotir anses alu 55x44	57.00 €
	Plaque à rotir INOX 50x35	93.00 €
	Essoreuse à salade 10 l	146.00 €
	Essoreuse à salade 20 l	175.00 €
	coupe-frites	345.00 €
<i>Matériel accessoire</i>	Ramasse couverts 4 cases	7.00 €
	micro ondes	125.00 €
	machine à café Hogastra12L5 CNS100 (annexe)	386.00 €
	cafetières (Leclerc)	40.00 €
	Pichets isothermes inox 1.5L	16.00 €
	Verseuse boule inox 1.8 L	32.00 €
	Plateaux antidérapants 46 x 36	16.00 €
	pichets 1.8L (brocs)	9.00 €
	pichets Jumbo inox 2L	9.00 €
	pichets à vin	5.50 €
	grille inox 530 x 325 cm (AEC)	23.00 €



	grille four (grande salle)	20.00 €
	bacs Gastro 65 1/1 plein	18.00 €
	allume gaz	6.00 €
<i>Entretien / Bazar / Accessoires</i>	balai gde surface PVC 50	21.00 €
	manche douille métal	10.00 €
	racleau mousse	13.00 €
	manche bois pr balai trottoir	6.00 €
	balai 50 bleu + manche	30.00 €
	racleau bleu + manche	22.00 €
	serpillères	6.00 €
	balayette	7.00 €
	pelle poussière	8.00 €
	seau 12 L	11.50 €
	seau rectangulaire bleu 18 L	16.50 €
	Collecroule carénè blc 110L (porte sac poubelle)	250.00 €
	poubelle 70 L noire ronde	35.00 €
	poubelle mobile 120 L	75.00 €
	porte cintres chromés	225.00 €
	cintres avec crochet antivol	7.50 €
	cintres bois	2.50 €
	tringle inox L80 (légumerie)	39.00 €
	combiné WC blc	4.50 €
	poubelle WC	11.00 €
	lunette de WC	40.00 €
	casiers objets creux lave vaisselle	38.00 €
	casiers à flûtes	53.50 €
	godets à couverts lave vaisselle	6.50 €
	bacs rectangulaires blancs 30 L	32.50 €
	tapis d'entrée 90x150	38.00 €
	tapis d'entrée 90x60	17.00 €
<i>Mobilier</i>	tables rectangulaires 120x80	255.00 €
	tables rondes O 185	250.00 €
	chaises M2 Denver	38.00 €
	nappes rondes	95.00 €
	tables à langer	420.00 €
	Chariot de service inox 3 plx 110x70	330.00 €

**IV – BUDGET****1 - DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF – LE COMPTE DE GESTION – L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable et le Compte Administratif 2023 dressé par le Maire peuvent se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		732 614.79 €		34 741.74 €		767 356.53 €
Part affectée à investiss		88 407.26 €				88 407.26 €
Opérations de l'exercice	1 033 253.28 €	1 276 964.89 €	332 626.87 €	173 915.91 €	1 365 880.15 €	1 450 880.80 €
Totaux	1 033 253.28 €	1 921 172.42 €	332 626.87 €	208 657.65 €	1 365 880.15 €	2 129 830.07 €
Résultat de clôture		887 919.14 €	123 969.22 €			763 949.92 €
	Besoin de financement Excédent de financement		123 969.22 €			
	Restes à réaliser DEPENSES Restes à réaliser RECETTES		295 493.33 €			
	Besoin total de financement Excédent total de financement		419 462.55 €			

Affectation du Résultat 2023 au Budget Primitif 2024

C/1068 : 419 462.55 € (Recette investissement)

C/001 : 123 969.22 € (Déficit d'investissement reporté)

C/ 002 : 468 456.59 € (Excédent de fonctionnement reporté)

2 - BUDGET PRIMITIF 2024 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'assemblée,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de la **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI** : **44,86 %**
- Taux de la **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI** : **53,13 %**
- Taux de la **TAXE D'HABITATION** sur les résidences secondaires : **16,32 %**

**3 - BUDGET PRINCIPAL 2024 – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

Au vu des demandes présentées et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS ESQUERDOISES	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2024
A.S.Esquerdes	3 500 €
Association de gymnastique volontaire	1 000 €
Club de détente	700 €
Centre de détente et de loisirs - Karaté - Taï Jutsu	1 000 €
ACPG CATM OPEX	500 €
CSF – Groupe d'Aide à la Parentalité	650 €
Until The Rock	800 €
Association Parents d'Elèves Esquerdes Kid's	700 €
Société de chasse d'Esquerdes	250 €
Modélisme Naval de l'Audomarois « La Timonerie »	800 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2024
Association Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa	120 €
Association Colombophile « La Colombe » de Wizernes	100 €
Les Restaurants du Cœur Dunkerque	200 €

4 - AMORTISSEMENT CONDUITE EAUX PLUVIALES PLACE JEAN JAURES

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, l'établissement d'un plan d'amortissement sur 5 ans pour le bien suivant : Conduite Eaux Pluviales Place Jean Jaurès :

Année 2023 : 796.80 €

Année 2024 : 796.80 €

Année 2025 : 796.80 €

Année 2026 : 796.80 €

Année 2027 : 796.80 €

Coût de l'immobilisation : 3.984.00 €

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** cette proposition.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif :

Dépenses de fonctionnement - compte 681-042

Recettes d'investissement - compte 281531-040



5 - DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-09-02-05 du 09 février 2023 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

6 - DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 670 109.12 €

Dépenses et recettes d'investissement : 834 812.55 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 mars 2024,

Vu le projet de Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité des membres** présents, le Budget Primitif 2024

V - QUESTIONS DIVERSES

M. Anthony DELOBEL

* demande si M. Benoît AZELART sera remplacé aux services techniques. Monsieur le Maire répond que le poste sera déclaré vacant avec recherche de candidat. Le profil et les domaines de compétences recherchés seront établis en concertation avec le service technique

M. Olivier DEMOL

* rappelle que les élections européennes auront lieu le 09 juin prochain. Mme Laura MINEBOIS est chargée d'organiser les permanences des bureaux de vote.

Mme Hélène COFFIN

* Rappelle que le parcours du cœur aura lieu le 13 avril prochain en collaboration avec l'association de gymnastique volontaire. Monsieur le Maire rappelle que toute affiche ou flyer concernant une action chapotée par la Mairie doit être approuvée par cette dernière avant toute distribution.

* demande où en sont les travaux de réaménagement et d'agrandissement des sanitaires à l'école élémentaire. Les travaux seront terminés le 02 mai 2024. Monsieur le Maire invite celui qui le souhaite à venir voir l'avancée des travaux à l'occasion des réunions qui se déroulent sur place chaque mercredi à 14 heures.

M. Jean-Paul BECART

* demande quand commencent les travaux du City Stade. Ils démarrent très prochainement et seront terminés avant l'ouverture du Centre Aéré.



COMMUNE D'ESQUERDES

M. Olivier OBERT

* Monsieur Pierre NIEWIADOMSKI est à la recherche de communes qui voudraient bien l'accueillir avec son foodtruck (friterie/pizzeria). Il souhaiterait proposer ses produits aux habitants un soir par semaine.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et lui propose un soir de la semaine à choisir du lundi au jeudi.

Le Maire,

Olivier OBERT

Le Secrétaire,

Patrick DEDECKER